

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère du Commerce

**RAPPORT RELATIF AU BILAN
DE L'ACTIVITE DU CONTROLE
ECONOMIQUE
ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES
AU TITRE DU L'ANNEE 2017**

Janvier 2018

I- INTRODUCTION :

Le bilan de l'activité du contrôle économique et de la répression des fraudes au titre de l'année 2017, a concerné des actions programmées sur la base des axes stratégiques définis par la DGCERF.

Les actions engagées ont été orientées vers la prise en charge des préoccupations résultant des dysfonctionnements observés sur le marché durant l'exercice précédent tant en matière de pratiques commerciales que de conformité des produits.

A ce titre, le programme d'actions mis en œuvre pendant cet exercice, a été articulé autour des axes de la lutte contre les pratiques commerciales illicites et de la surveillance de la conformité des produits fabriqués localement ou importés.

II- RÉSULTATS DE CONTRÔLE :

Les services de contrôle ont réalisé durant l'année 2017, les résultats suivants :

Désignation	nombre
• Nombre d'interventions	1.669.314
• Nombre d'infractions	216.454
• Nombre de dossiers de procès-verbaux d'infraction	203.462
• Montant de défauts de facturation décelés (10 ⁹ DA)	116,45
• Montant des saisies de marchandises sur le marché (10 ⁹ DA)	7,25
• Montant des marchandises bloquées aux frontières (10 ⁹ DA)	23,29
• Nombre de fermetures administratives de locaux commerciaux	13.782

Le taux infractionnel enregistré au cours de cet exercice représente 12,96% contre 13,04% pour l'année 2016. Ceci montre que les interventions globales de contrôle ont révélé que la situation de l'état du marché en matière de pratiques commerciales et de la qualité et la répression des fraudes s'avère acceptable (environ 87% des interventions n'ont pas révélé d'infraction).

Par domaine d'intervention, les résultats enregistrés durant cet exercice se présentent comme suit :

II- 1 EN MATIÈRE DE CONTRÔLE DES PRATIQUES COMMERCIALES:

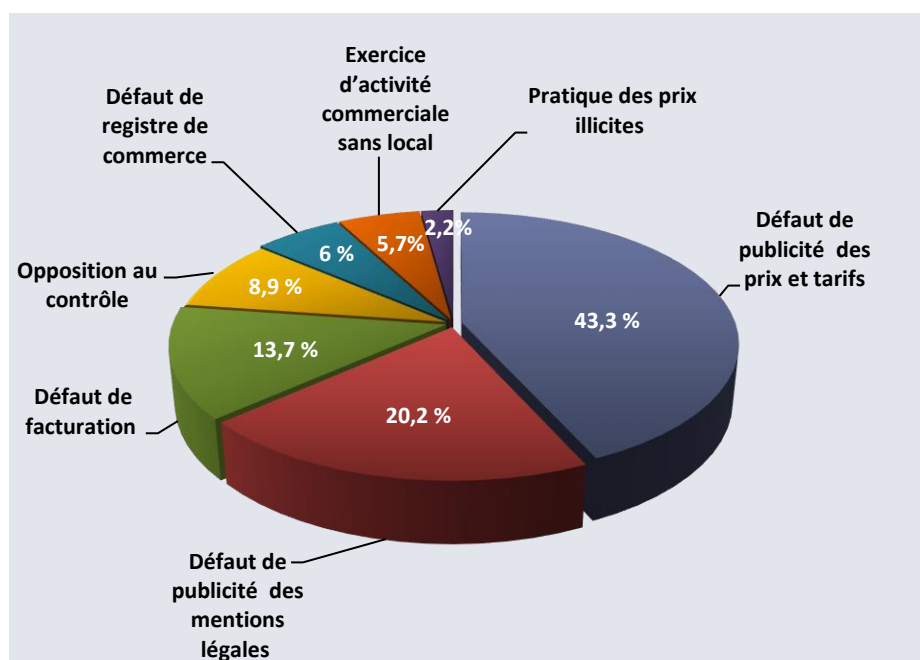
Les opérations de contrôle se sont soldées par **843.654** interventions permettant la constatation de **140.122** infractions et l'élaboration de **131.727** procès-verbaux.

Ces interventions ont permis la mise à jour d'un chiffre d'affaires dissimulé de transactions commerciales sans factures pour un montant de **116,45** milliards de DA.

Les principales infractions constatées représentant 83% du total des infractions, sont réparties comme suit :

Désignation	nombre
• Défaut de publicité des prix et tarifs	50.554
• Défaut de publicité des mentions légales	23.622
• Défaut de facturation :	15.950
• Opposition au contrôle :	10.381
• Défaut de registre de commerce	7.065
• Exercice d'activité commerciale sans local:	6.611
• Pratique des prix illicites	2.551

Ces résultats sont illustrés à travers la représentation suivante :



S'agissant des mesures administratives conservatoires prises, il a été procédé à la saisie de marchandises pour une valeur de **6,57** milliards de DA et la fermeture administrative de **10.632** locaux de commerce pour diverses infractions aux règles commerciales, notamment, le défaut de registre de commerce, ainsi qu'à la demande d'inscription au fichier national des fraudeurs de **84.377** contrevenants se répartissant comme suit:

- **41.335** demandes d'inscription pour non dépôt des comptes sociaux pour l'exercice 2015 ;
- **37.847** demandes d'inscription pour non dépôt des comptes sociaux pour l'exercice 2014 ;
- **5.195** demandes d'inscription pour autres infractions commerciales.

II-2 EN MATIÈRE DE CONTROLE DE LA CONFORMITÉ ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES :

Dans ce domaine, l'action de contrôle a pour objectif de s'assurer de la mise sur le marché de produits et services conformes aux spécifications techniques les concernant et ne présentant aucun risque pour la santé et la sécurité du consommateur, notamment les produits alimentaires et les services en rapport avec ces produits ainsi que certains produits industriels.

A ce titre, il a été enregistré un nombre de **825.660** interventions tant sur le marché qu'aux frontières, **132.560** déterminations par les instruments de mesure et **17.879** échantillons prélevés pour analyses en laboratoire.

Ces interventions ont donné lieu à la constatation de **76.332** infractions aux règles relatives à la protection du consommateur et à l'établissement de **71.735** procès-verbaux d'infraction.

Le nombre d'interventions de cet exercice a fait ressortir un taux infractionnel de 9,2% contre 8,5% pour l'année 2016:

Ceci montre que le taux infractionnel n'a pas connu une évolution sensible, ce qui atteste que le niveau de la qualité et de la conformité des produits mis sur le marché de la consommation est resté stable.

Cette évaluation qualitative démontre clairement que 90,8% des produits commercialisés répondent aux exigences et spécifications réglementaires.

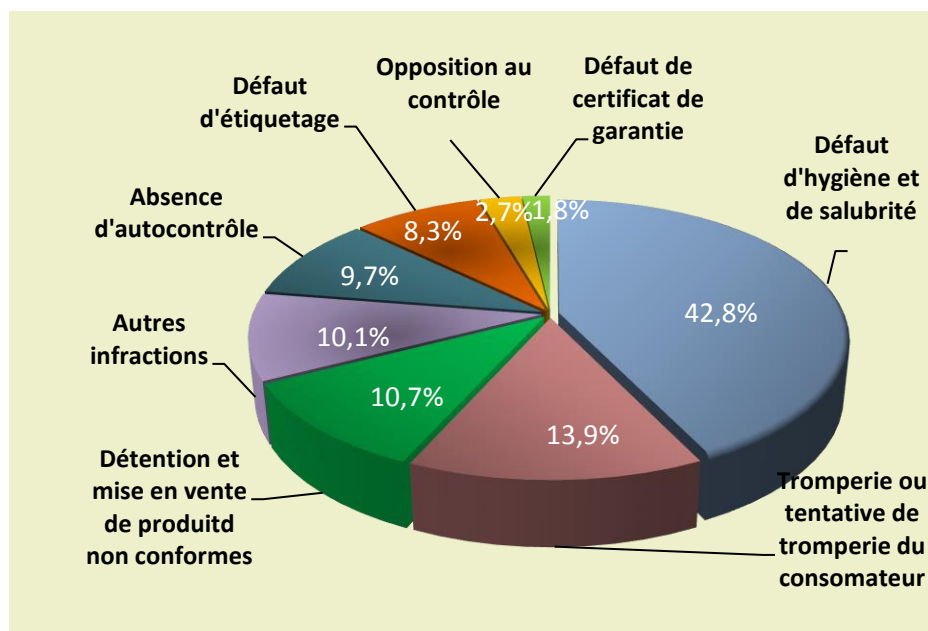
Par ailleurs, au titre des mesures conservatoires prises, il a été procédé à :

- la saisie de marchandises non-conformes d'une valeur de **675,12** millions de DA;
- le blocage, aux frontières de cargaisons pour une quantité de **69.835,069** tonnes de produits non-conformes d'une valeur de **23,29** milliards de DA ;
- la fermeture de **3.150** locaux de commerce.

Les principales infractions relevées que représentent 88% du total, ont concerné essentiellement :

Désignation	nombre
• Défaut d'hygiène et de salubrité	32.009
• Tromperie ou tentative de tromperie du consommateur	10.445
• Détention et mise en vente de produits non conformes :	7.984
• Absence de l'autocontrôle	7.257
• Défaut d'étiquetage	6.187
• Opposition au contrôle	2.024
• Défaut de certificat de garantie	1.356

Ces résultats sont illustrés dans la représentation ci-après :



Au titre du contrôle de la conformité des produits importés aux frontières, il a été enregistré, l'examen de **92.760** dossiers d'importation pour une quantité de **30,256** millions de tonnes, ayant donné lieu au refus d'admission sur le territoire national de **1.327** cargaisons pour une quantité de **69.835,069** tonnes représentant une valeur globale de **23,29** milliards de DA.

II- 3 EN MATIERE DE CONTROLE ANALYTIQUE ET INSPECTION DES LABORATOIRES :

II-3-1 CONTROLE ANALYTIQUE :

Il ressort de l'état des prélèvements d'échantillons, un nombre total de **17.879** prélèvements dont **2.511** échantillons se sont avérés non-conformes, soit un taux de **14%**.

Par type d'analyses et sur les **9.180** échantillons prélevés pour analyses microbiologiques **1.558** échantillons se sont avérés non conformes, soit un taux de **17%** contre **8,5%** en 2016, alors que l'analyse de **8.449** échantillons sur le plan physicochimique a révélé la non-conformité de **920** échantillons, soit un taux moyen de **11%** contre **13,3%** en 2016.

Ces résultats montrent que les prélèvements d'échantillons aux fins d'analyses ont été mieux ciblés. En effet, seulement les **produits douteux** ont fait l'objet d'analyses ce qui atteste de l'efficacité de l'action de contrôle.

Les principales non conformités ont trait à :

- La présence de corps exogènes dans les épices;
- L'absence d'iode dans le sel alimentaire ;
- La falsification des vinaigres;
- Le déficit de l'extrait sec dans le lait pasteurisé partiellement écrémé;
- La présence de coliformes et coliformes fécaux dans les pâtisseries ;
- La présence de germes dans les merguez.

S'agissant de l'analyse des produits industriels, il a été enregistré **250** prélèvements d'échantillons, touchant principalement les matériaux de construction, les appareils électroménagers, les appareils à gaz.

Les analyses et les essais effectués en laboratoire, ont révélé la non-conformité de **33** échantillons, soit un taux moyen de **13 %**.

II-3-2 UTILISATION DES INSTRUMENTS DE MESURE :

Le bilan de l'année 2017 relatif à l'utilisation des instruments de mesure, s'élève à environ **132.560** déterminations effectuées et ayant ciblé différents produits contre **116.648** déterminations pour l'année 2016, soit un taux d'évolution de **13,64%**.

En effet, ces vérifications ont permis la détection de **9.023** non-conformités, sanctionnées par l'élaboration de **7.589** procès-verbaux.

II-3-3 INSPECTION ET ÉVALUATION DES LABORATOIRES:

Au titre de cet exercice, **244** opérations d'inspection de laboratoires de prestations de service et d'autocontrôle ont été effectuées par les agents de contrôle relevant des services extérieurs.

Par type de laboratoires, il a été inspecté :

- **106** laboratoires prestataires de service;
- **119** laboratoires d'autocontrôle relevant des unités de production;
- **19** laboratoires d'essais.

Ces interventions ont donné lieu à la constatation de sept (07) infractions sanctionnées par l'établissement d'un (01) PV et six (06) mises en demeure .

Les principales infractions relevées ont trait :

- au non respect de la sécurité du produit;
- à la détention de réactifs chimiques périmés;
- à l'hygiène des lieux non satisfaisant;
- au non respect de la périodicité de l'étalonnage;
- à l'éclairage insuffisant.

II-3-4 OFFICIALISATION DES MÉTHODES D'ANALYSES :

Au titre de cet exercice, dix sept (17) arrêtés relatifs aux méthodes d'analyses physico- chimiques et microbiologiques ont été élaborés, dont :

- sept (07) ont été publiés au Journal Officiel,
- neuf (09) signés par Monsieur le Ministre et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour leur publication
- un (01) projet d'arrêté relatif à une méthode d'analyse physico-chimique est en cours de signature par Monsieur le Ministre.

III- 1 EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ DE CONTROLE DES BRIGADES MIXTES :

Dans le cadre de la coordination intersectorielle, les brigades constituées entre les services de contrôle du Ministère du Commerce et les services homologues relevant des autres départements ministériels (Finances, Agriculture, Santé et Industrie) ont effectué durant cet exercice **41.140** interventions aux différents stades du processus de mise à la consommation des produits et services.

Les opérations de contrôle ont permis la constatation de **7.594** infractions donnant lieu à l'établissement de **6.719** procès-verbaux et la saisie **196,53** tonnes de produits non conformes pour une valeur globale de plus de **2,3** milliards de DA.

Ces brigades mixtes ont également procédé à la proposition de la fermeture de **330** locaux de commerce, principalement pour la commercialisation de produits impropres à la consommation et/ou défaut d'hygiène.

En outre, les investigations menées par les brigades mixtes "Commerce-Impôts-Douanes", en matière de pratiques commerciales, ont mis au jour un montant de plus de **46,1** milliards de DA pour défaut de facturation.

III-2 EN MATIÈRE D'ENQUÊTES SPÉCIFIQUES :

En matière d'enquêtes spécifiques inscrites, dans le cadre du plan d'action de l'année 2017, les services de la DGCERF ont procédé à la réalisation de sept enquêtes, qui ont porté sur :

- La conformité des appareils à gaz à usage domestique ;
- La lutte contre la fabrication et la commercialisation illicites du tabac à chiquer ;

- La conformité des compléments alimentaires ;
- La conformité des boissons énergisantes ;
- L'augmentation des prix de vente des véhicules neufs pratiqués par les concessionnaires ;
- Les conditions d'exercice de la profession d'agent immobilier ;
- La conformité de l'huile d'olive.

Il y a lieu de préciser que l'ensemble de ces enquêtes ont été finalisées, à l'exception de celle se rapportant à l'huile d'olive, lancée au courant du troisième trimestre 2017 et qui va être clôturée fin mai 2018.

IV- EVALUATION DE L'ACTION DE CONTROLE:

L'évolution des principaux paramètres de contrôle de cet exercice par rapport à ceux enregistrés pour l'année 2016 est présentée comme suit:

DESIGNATION	Année 2016	Année 2017	Evolution 2017/2016
INTERVENTIONS	1.692.971	1.669.314	-1,4 %
INFRACTIONS	220.878	216.454	-2,0 %
POURSUITES JUDICIAIRES	204.339	203.462	-0,4%
CHIFFRE D'AFFAIRES DISSIMULÉ (MILLIARDS DE DA)	59,29	116,45	+96,4%
SAISIES (MILLIARD DE DA)	5,297	7,25	+36,9%
FERMETURES ADMINISTRATIVES	16.219	13.782	-15,0%
NOMBRE DE CARGAISONS ADMISES AUX FRONTIÈRES	96.746	91.419	-5,5%
NOMBRE DE CARGAISONS BLOQUÉES AUX FRONTIÈRES	1.679	1.327	-20,9%
QUANTITÉ BLOQUÉE AUX FRONTIÈRES (TONNES)	89.491,7	69.835,1	-21,9%
VALEUR DES MARCHANDISES BLOQUÉES AUX FRONTIÈRES (MILLIARDS DA)	20,12	23,3	+15,8%
NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS ANALYSÉS EN LABORATOIRES	18.274	17. 879	-2,2%
NOMBRE DE DÉTERMINATIONS EFFECTUÉES PAR LA VALISETTE	116.648	132.560	+13,6%

V- CONCLUSION GÉNÉRALE :

En termes d'évaluation de l'activité développée durant l'année 2017, l'examen des principaux indicateurs montre une stabilité de l'action de contrôle par rapport à l'année précédente.

En effet, la régression du nombre d'infractions et des procès-verbaux ainsi que du nombre de propositions de fermetures administratives des locaux commerciaux, atteste d'une amélioration de ces paramètres par rapport à l'année écoulée due aux efforts consentis par les opérateurs économiques pour développer et garantir la qualité de leurs produits.

Concernant le montant du chiffre d'affaires dissimulé, les efforts déployés par les agents de contrôle et leur vigilance à l'effet de contrecarrer cette pratique illicite explique la mise au jour de ce paramètre.

Pour le contrôle aux frontières, une évolution dans le sens positif a caractérisé cet exercice.

En matière de contrôle analytique, les résultats enregistrés dénotent du suivi régulier et de l'encadrement permanent de cette action de contrôle.

S'agissant des enquêtes spécifiques, les résultats obtenus concourent favorablement à l'encadrement et l'orientation de l'action de contrôle ainsi que pour la proposition d'élaboration de textes réglementaires.

Cependant, de nouveaux dispositifs de contrôle doivent être introduits, essentiellement, pour renforcer davantage l'obligation et le respect des règles d'hygiène, de l'affichage des prix et la généralisation de la facturation dans les transactions commerciales.

Enfin, la mobilisation de l'ensemble des compétences pour la concrétisation des objectifs arrêtés et un renforcement soutenu en matière de formation de la ressource humaine doivent permettre une amélioration conséquente des performances et de l'efficacité de l'action de contrôle.
